REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE RIORGES**

N° DCM_2021_42

OBJET :

**VŒUX ET MOTIONS**

**VŒU POUR SOUTENIR LA CREATION DE LA « ROUTE DES VINS EN COTE ROANNAISE »**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **1er avril 2021 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 25 mars 2021 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 avril 2021*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 33 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

*Absent avec excuses : Néant*

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Brigitte MACAUDIERE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|---|---|
| | |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20210401-DCM_2021_42-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2021
Affichage : 02/04/2021

**Ville de Riorges**
**Délibération du Conseil municipal du 1er avril 2021** **DCM_2021_42**

## VŒUX ET MOTIONS

### VOEU POUR SOUTENIR LA CREATION DE LA « ROUTE DES VINS EN COTE ROANNAISE »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV),

Considérant l'intérêt touristique de la création d'une Route des vins en Côte Roannaise,

Considérant que Roannais Agglomération souhaite créer une route des vins sur le territoire de la Côte Roannaise en associant les communes ;

Considérant la volonté de créer un produit d'animation et d'attractivité du territoire sur la base du vin, thématique d'entrée, se déclinant sur un ensemble de propositions qui composeront un séjour ou un circuit libre incluant les communes urbaines comme rurales,

Considérant que ce projet répondra à nos objectifs de développer un tourisme d'authenticité fait de rencontres, d'expériences originales, loin du tourisme de masse tout en étant source de richesses pour notre territoire,

Considérant que l'objectif de ce projet est de :

- valoriser le passé viticole du Roannais ;
- soutenir les viticulteurs de la Côte Roannaise actuels dans leur développement, offrir aux touristes une raison de plus de venir en Roannais et par-là de générer des ressources supplémentaires aux acteurs touristiques du territoire ;
- créer des synergies entre les communes en matière de projets patrimoniaux, touristiques et événementiels ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1°) apporte son soutien à ce projet intercommunal de création d'une Route des vins en Côte roannaise ;

2°) engage une démarche de concertation au sein de ce même conseil pour faire des propositions concrètes avant le 1er mai 2021 en vue de l'élaboration de ce projet ;

3°) propose M. Richard MOUSSÉ, conseiller municipal, pour représenter la commune dans ce projet.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 6 avril 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN